



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION DE
LA VILLE DE VINCENNES AU PROGRAMME
METROPOLITAIN NUMERIQUE POUR TOUS -
COMPOSANTE "ACCOMPAGNEMENT VERS
L'AUTONOMIE NUMERIQUE"**

**DÉCISION N° DM-26-135
EN DATE DU 16 MARS 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération BM2025/10/06/13 de la Métropole du Grand Paris en date du 6 juin 2025 portant sur le programme Numérique pour tous – composante « accompagnement vers l'autonomie numérique » ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin ;

VU la proposition de convention de la Métropole du Grand Paris représentée par Monsieur Patrick OLLIER, en sa qualité de Président, à la Ville de Vincennes afin de participer au programme métropolitain Numérique pour tous – composante « accompagnement vers l'autonomie numérique » ;

CONSIDÉRANT la motivation de la Ville de Vincennes de lutter contre la fracture numérique et d'accompagner les publics en situation de fragilité numérique.

D É C I D E

DE SIGNER avec la Métropole du Grand Paris représentée par Monsieur Patrick OLLIER, en sa qualité de Président, une convention de participation au programme métropolitain Numérique pour tous – composante « accompagnement vers l'autonomie numérique ».

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260316-lmc1H14130H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/03/2026
Date de Publication : 16/03/2026